Commune de Cruis

Bulletin Municipal N° 1- Décembre 2020

Villages et Cités de caractère ***Village fleuri « 2 fleurs »***

Le Mot du Maire

Cruissiennes, Cruissiens,

Nous avons décidé de publier un bulletin municipal afin de vous informer au mieux du fonctionnement et des actions menées par la municipalité.
Notre ambition est que ce bulletin soit complet, clair et objectif. Cette initiative étant une première pour notre commune, il sera à l'avenir susceptible d'évoluer voire d'être modifié. Cet écrit sera un complément au site officiel de la commune de Cruis, dont l'adresse est www.cruis.fr.
Je reviens un instant sur les élections municipales pour remercier les électeurs de la commune d'avoir très largement élu toute notre équipe dès le premier tour. Je suis très honoré d'être élu Maire de la Commune de Cruis à l'unanimité pour la sixième fois consécutive, avec une équipe rajeunie et en grande partie renouvelée dont l'engagement et le dévouement seront à la hauteur de la confiance que vous leur avez accordée.
La pandémie de Covid-19 que nous vivons depuis plusieurs mois est une situation particulière, elle a considérablement modifié notre façon de vivre. De nouveaux termes associés à la crise sanitaire sont entrés dans notre langage : gestes barrières, distanciation sociale, asymptomatique…sont autant de mots qui font désormais partie de notre quotidien. Malgré le contexte sanitaire actuel, j'espère que vous avez pu passer un été agréable en famille ou avec des amis. Il est important en dépit des incontournables mesures sanitaires de pouvoir se retrouver auprès des siens.
C'est pourquoi chacun doit rester vigilant dans le respect des règles sanitaires pour enrayer au plus vite cette pandémie. Je peux vous assurer que la commune s'est préparée au mieux pour assurer ses services dans le respect du protocole sanitaire que ce soit à l'école, à la cantine, à la garderie et pour l'ensemble de ses habitants (avec une attention particulière aux personnes vulnérables). La Municipalité a su être réactive afin d'assumer pleinement ses responsabilités. Pour autant cette situation sanitaire avec laquelle nous sommes obligés de vivre ne doit pas nous empêcher de vivre...justement.
La solidarité a été et est le maître mot de notre village, je remercie toutes les personnes qui se sont investies et ont apporté leur aide lors de ce moment particulier.
Même si nous portons un masque, même si nous respectons les distances, n'ayons jamais peur de l'autre !

Le Maire.
Félix MOROSO.

Sommaire.

La covid-19 : Distribution de masques en tissu.

Les principales réalisations :
- L'école.
- La forêt.
- L’eau et l'assainissement.
- Le patrimoine immobilier.
- Aménagements de sécurité.
- Le parc photovoltaïque.
- Manifestations de fin d'année.
- L'emploi du feu.

La Covid-19 : Distribution de masques en tissu.

Un groupe de bénévoles a créé des masques alternatifs en tissu, lavables et réutilisables. Le tissu et les élastiques ont été fournis par les couturières volontaires de la commune et Monsieur Le Maire s'est chargé personnellement de les distribuer à tous les administrés. Cette initiative menée en collaboration avec la Mairie a permis de faire un masque par habitant.
Un grand merci à tous, pour ce travail considérable et exemplaire de solidarité.

Les principales réalisations

L'École

- Depuis la rentrée de septembre, les enfants de l'école bénéficient d'une **nouvelle bibliothèque**, d'une valeur de 3200 euros, financée par les fonds propres de la commune de Cruis. Il s'agit d'un outil pédagogique supplémentaire pour les professeurs de l'école et d'un lieu de vie pour les élèves.

- Afin d'améliorer le cadre de vie des élèves et des enseignants, les menuiseries existantes ont été remplacées par **des menuiseries en aluminium** (fenêtres, portes, baies-vitrées...) apportant un confort acoustique et thermique supplémentaire à l'école.

Travaux : 47500e avec une aide financière en DETR de 60 %, le complément (soit 40 %) a été financé par les fonds propres de la commune.

- **Des rideaux occultants et ignifugés** ont été installés dans les salles de classe pour faciliter la projection des cours numériques et apporter un confort de vie aux élèves.
Cet achat d'une valeur de 2200 euros a été financé par les fonds propres de la commune.

- Le pique-nique des enfants de l'école initialement prévu au mois de juin a été reporté au vendredi 25 septembre pour cause de pandémie. Ce pique-nique annuel de fin d'année a été offert par la municipalité de Cruis. Ce moment de partage a été chaleureux et a ravi les petits et les grands !

Moment de convivialité haut en couleurs pour le plus grand plaisir des enfants de l'école !

- Le restaurant scolaire a été honoré le 1er octobre 2020 d'un gage de qualité reflétant un niveau d'hygiène très satisfaisant comme l'atteste le label qualité contrôle, établi par les Services Vétérinaires et Hygiène du département.

La forêt

- La commune s'est portée acquéreur **de 3 hectares de terrains boisés au Jas d'Aubert** d'une valeur de 3500 euros, financés sur les fonds propres de la commune

- De plus, **23 hectares de terrains boisés à la Lentillère** sont en cours d'acquisition auprès de la SAFER, pour un montant de 28 000 euros. Budgétés, ils seront financés sur les fonds propres de la commune.

La commune poursuivra l'achat de terrains boisés chaque fois qu'une opportunité se présentera afin d'enrichir son patrimoine forestier. Pour information, à ce jour 300 hectares ont été achetés par la commune.

- En collaboration avec l'ONF, **des travaux de nettoyage et de broyage autour des citernes DFCI** ont été réalisés.

L'eau et l'assainissement

- Des travaux d'entretien indispensables ont eu lieu à **la station d'épuration** pour assurer son fonctionnement optimal, d'un coût de 31 188 euros (Le dégrilleur et le compacteur à vis ont été changés ainsi que les panneaux filtrants). Une économie importante a été réalisée sur la main d'œuvre car ce sont les employés communaux qui ont démonté et remonté les pièces défaillantes.

Patrimoine immobilier

- La commune a acheté **la partie haute des voûtes et le jardin à Mme et M.Micoulin** d'un montant de 25 000 euros, financés par les fonds propres de la commune.
Des formalités pour une location sont en cours et permettront à la commune de percevoir des loyers qui amortiront en quelques années son investissement.

- Suite à une rencontre entre la famille Forestier et Monsieur Le Maire, les **140 m2 de la parcelle F46P** ont été offerts à la commune par Monsieur Forestier et ses fils, nous les remercions. Cette acquisition permettra de créer une entrée directe du chemin des jardins vers le cimetière, facilitant ainsi la mise en place des caveaux et de ses travaux d'entretien. Cette transaction s'élève à 4000 euros (frais de notaire et de géomètre) et autofinancé par la commune.

- La mairie est en train de procéder à **une rénovation complète du local annexe** (à côté de la boulangerie), financé par un emprunt de 40000 euros qui sera couvert en intégralité par les loyers (comme l'auberge hier, la boulangerie aujourd'hui). Il est toujours important pour une commune de valoriser son patrimoine foncier.

Aménagements de sécurité

- Suite à la rénovation des toilettes publiques place des Tilleuls, la mairie a installé une rampe de sécurité d'une valeur de 980 euros.

- **Le platane aux jeux d'enfants** a été coupé car des branches pourries de l'intérieur menaçaient de tomber sur les jeux d'enfants. Après expertise, l'arbre a été coupé par mesure de sécurité, un aménagement a destination des familles et des enfants est prévu autour de la souche du platane restée en place. L'abattage a coûté 900 euros.

Le Parc photovoltaïque

- Monsieur Le Préfet ayant signé l'arrêté de « Dérogation des espèces protégées » les travaux devaient commencer le 1er août 2020, mais un recours contentieux a été déposé, nous sommes donc en attente de la décision du tribunal.
Il faut toutefois être conscient que ces retards sur le commencement des travaux occasionnent un manque à gagner conséquent pour la commune.

Manifestations de fin d'année

Face à la situation sanitaire en cours, la Municipalité a pris des décisions concernant les manifestations de fin d'année.

- Les vœux de Monsieur Le Maire sont annulés. Ils seront présentés à la population par courrier.
- La crèche et les illuminations de noël seront réalisées, mais il n'y aura pas d'inauguration ni d'apéritif. Cependant, la crèche pourra être visitée.
- L'apéritif des employés communaux est supprimé.
- De même que la galette des rois et le loto, toutefois une distribution de la galette des rois pour les plus de 60 ans sera proposée avec une formule différente qui sera précisée ultérieurement.
- Le bon d'achat de 35 euros pour les 70 ans et plus est maintenu, il est à utiliser auprès des commerçants du village selon le choix de chacun.
- La salle de divertissements restera fermée au public jusqu'à l'amélioration de la situation sanitaire.

Merci à tous de votre compréhension.

L'emploi du feu.

- Le brûlage des déchets verts est interdit en application du règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets ménagers est interdit, quel que soit la zone.
Les déchets verts sont des déchets ménagers, ils comprennent :
• les déchets issus des tontes de gazon,
• les feuilles, les aiguilles mortes,
• les tailles d'arbres et d'arbustes.
Ces déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie*. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

* Déchetterie intercommunale de Saint-Etienne-Les-Orgues :

- Elle est située sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-Les-Orgues au Quartier le Couletas.
Elle est ouverte du mardi au samedi : De 9h à 12h -14h à 17h
Tél : 04 92 75 33 21

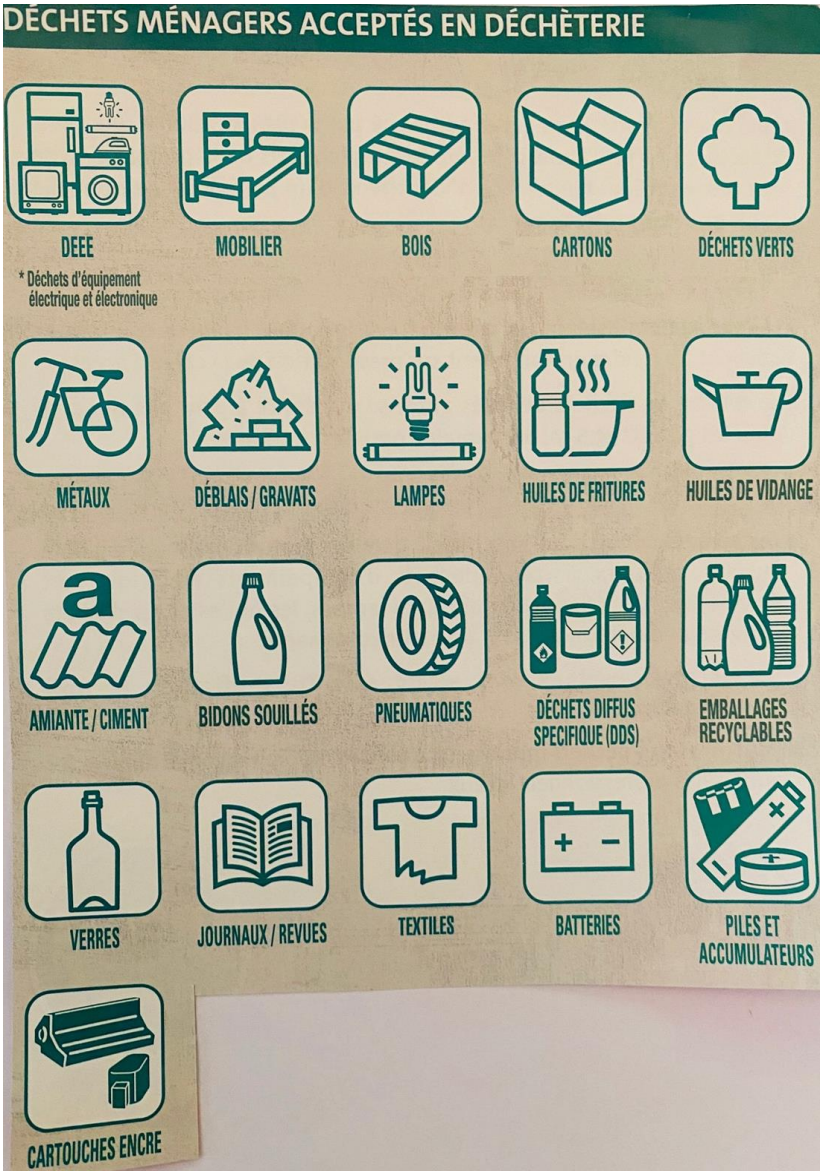

Mise en place d'un service de « Courvoiturage » (Communauté de communes de Forcalquier- Lure).

Une solution de courvoiturage solidaire rural.

NOUVEAU

Vous habitez le pays de Forcalquier

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Solution de "Courvoiturage"
Mobilité Solidaire de Proximité

Atchoum

répond à vos souhaits de mobilité
pour vos déplacements de proximité

- Se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche
- Aller chez son médecin, à la pharmacie ou dans son centre de soins
- Faire ses courses au marché, en ville ou aller chez son coiffeur
- Se rendre chez un proche, se rendre à ses activités de loisirs, ...

Conducteur ou Passager
inscrivez-vous dès maintenant !

Ouverture du service au 1er avril 2020

Avec le soutien de : REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — ADEME

0 806 110 444
Numéro d'appel prix d'un appel local

www.atchoum.eu

DISPONIBLE SUR Google play — Download on the App Store

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Comment ça marche ?

1. Le passager fait sa demande de trajet soit :
   - par www.atchoum.eu
   - par l'application mobile Atchoum
   - par téléphone 0 806 110 444 prix d'un appel local
2. Atchoum, met en relation passagers et conducteurs inscrits.
3. Les conducteurs sont indemnisés par les passagers en fonction de la distance du trajet et selon les règles du covoiturage.

contact@atchoum.eu — www.atchoum.eu

UNE ENTREPRISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Votre communauté de communes propose cette nouvelle solution de "courvoiturage" solidaire pour vos trajets du quotidien avec un centre d'appel téléphonique pour faciliter vos demandes de déplacement.

Ne pas jeter sur la voie publique — IMPRIM'VERT®

Composteurs en bois

La communauté de communes propose à la vente, pour les habitants de son territoire des composteurs bois au tarif préférentiel de 30 €.

Pour en bénéficier, nous vous demandons de vous rendre à la communauté de communes muni d'un justificatif de domicile.
Un bon de retrait vous sera remis après acquittement de la somme de 30€ par chèque (à l'ordre du trésor public) ou espèces.

Vous pourrez ensuite vous rendre en déchetterie de Forcalquier pour récupérer votre composteur grâce à votre bon.

Caractéristiques :
- Composteur en bois (sapin traité à l'autoclave) + bioseau
- Dimensions : encombrement au sol 77cm (base carrée) et Hauteur 75cm
- Volume : 400 litres
- Livré en kit, montage facile.

Malgré la situation sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois, nous vous souhaitons de tout cœur de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

L'Équipe municipale.